

## **Direction du cadre de vie et de la maîtrise urbaine**

Conseil Municipal du 23 Juillet 2020

Rapport de présentation

par Monsieur Kévin SCHWENDEMANN, conseiller municipal délégué à la coordination et à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique

### **Objet : 2020-07-48 : Installation d'une commission extra-municipale dédiée à l'avenir de la Plaine de Carrières-sous-Poissy**

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales, du secteur marchand, des acteurs institutionnels publics ou parapublics, des personnes  
Sur proposition du Maire, le Conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et entrant dans le domaine d'activité des membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

La Plaine de la Boucle de Chanteloup-les-Vignes, d'une superficie de 330 hectares est principalement à cheval sur les communes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine. Ancienne zone d'épandage des eaux usées de la Ville de Paris, des déchets sont présents sur plus de 90 hectares.

Les enjeux de la Plaine sont à la croisée de plusieurs politiques publiques : développement économique, maîtrise des déchets, gestion de l'énergie, développement durable, santé publique et aménagement du territoire... Mais aussi, au centre des préoccupations des différents échelons territoriaux : villes, communauté urbaine, département et Région en fonction des compétences exercées par chacune des strates.

Dans ce cadre, la Ville de Carrières-sous-Poissy souhaite créer une commission extra-municipale afin d'associer une grande typologie d'acteurs dans une démarche de réflexion pro-active autour des différents enjeux évoqués ci-dessus.

Cette commission consultative sera constituée de 20 membres au total, dont :

- le Maire, président de la commission,
- 5 élus de la majorité municipale, dont 2 exerceront une fonction de vice-présidence et 1 de secrétaire,
- 2 élus issus des deux groupes d'opposition,
- 12 membres non élus (administrés, associations, acteurs institutionnels, ...)

Les douze membres non élus seront désignés par délibération du Conseil municipal suite à un appel à candidature, et remise d'une lettre de motivation.

Le Conseil municipal est invité à délibérer